Évolution des exportations de bêches-de-mer à partir de la Nouvelle-Calédonie

Régis Etaix-Bonnin¹

Les données les plus représentatives de l'évolution des pêches d'holothuries en Nouvelle-Calédonie restent encore les statistiques d'exportation en tonnages et valeurs fournies par les Douanes.

Ces informations présentent toutefois certaines limites dans la mesure où il s'agit d'abord de données relatives à des produits exportés alors que l'on sait que les contrôles douaniers portent presque exclusivement sur les importations.

Les erreurs d'évaluation qui pourraient en résulter affectent plus sûrement les valeurs que les tonnages exportés. De plus, les classifications douanières ne permettent pas d'identifier précisément les holothuries exportées qui présentent des valeurs commerciales très différentes d'une espèce à l'autre.

On ne peut dont travailler valablement que sur des données d'exportation globale qui, pour les cinq dernières années, sont données dans le tableau 1. On s'aperçoit ainsi que si les valeurs moyennes apparentes sont stables sur les deux dernières années, le tonnage exporté a fortement chuté en 1998 (- 31% par rapport à 1997 et - 51% par rapport à 1994).

Bien que comme cela est indiqué dans le second paragraphe, il est hasardeux de ne se fier qu'aux données d'exportation, cette chute pourrait indiquer une tension sur la ressource. C'est une des raisons qui a incité la Province Nord de Nouvelle-Calédonie à commander une étude de cette ressource qui pourrait débuter dans les mois qui viennent. A noter qu'une étude similaire est également prévue pour le troca.

 Tableau 1. Exportations de bêches-de-mer à partir de la Nouvelle-Calédonie

	1994	1995	1996	1997	1998
Quantité (t)	79,8	48,0	49,2	56,5	39,1
Valeur (US\$)*	1 131 910	1 004 340	784 430	1 181 920	791 500
Prix moyen (US\$/kg)	14,1	20,9	15,9	20,9	20,2

^{*} Avec 1.00 US\$ = 110 CFP

Quelques informations sur la situation aux Galapagos

L'ouverture de la pêche de l'holothurie reportée

Puerto Baquerizo Moreno (Ivan Naula). Traduction d'une traduction en anglais d'un article paru dans El Universo, le 15 mars 1999

L'ouverture de la pêche de l'holothurie, prévue pour aujourd'hui, a été reportée au 20 mars à la demande des présidents des coopératives de pêcheurs des trois îles, parce qu'ils n'ont pas pu acheter les engins et autre matériel de pêche nécessaires, en raison de la fermeture des banques.

Dans un document, les directeurs des coopératives ont demandé le report de la date d'ouverture de la pêche de l'holothurie car ce n'est qu'aujourd'hui, à la réouverture des banques, qu'ils pourront procéder aux transactions et aux retraits nécessaires pour acheter les engins de pêche en question.

Galapagos: la direction nationale de l'Aviation civile (DAC) pourrait être impliquée dans l'affaire de la cargaison d'holothuries confisquée

Traduction d'une traduction en anglais d'un article paru dans *El Comercio*, le 3 avril 1999

La pêche illégale d'holothuries continue. Le 31 mars, 17 500 spécimens ont été confisqués à l'aéroport de l'île d'Isabela (Galapagos). Cette pratique a été condamnée par Yolanda Kakabadse, ministre de l'Environnement.

^{1.} Ingénieur chargé des pêches. Service de la Marine marchande et des Pêches maritimes. Nouméa. Mél.: etaix-bonnin@territoire.nc

L'incident aurait pu avoir des conséquences plus graves, car il semble que le personnel de la direction nationale de l'Aviation civile (DAC) ait participé à ce trafic. Des inspecteurs du Parc national des Galapagos ont remarqué que des caisses et des malettes ont été déchargées d'une voiture appartenant à la DAC et embarquées à bord d'un avion de l'armée en partance pour Guayaquil.

Une enquête a été ordonnée; elle a démontré que la cargaison n'avait pas été scellée avant l'embarquement et que le nom du destinataire n'était pas indiqué. Le chauffeur du véhicule était le sergent Braulio Bravo, de la DAC.

La ministre a déclaré que la pêche était interdite avant le 1er avril et que les holothuries confisquées avaient déjà été transformées. Elle a admis que le ministère avait autorisé l'ouverture de la pêche aux Galapagos le 1er avril, pour une période de deux mois. L'objectif était d'évaluer les effets de l'exploitation de cette espèce.

Prochainement, l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations ainsi que le nom des trois sites sur lesquels il sera possible de mener des opérations de pêche seront annoncés. La station de recherche Charles Darwin et l'Institut national de la pêche (*Instituto nacional de pesca*) seront chargés de l'analyse des données. En outre, les pêcheurs d'holothuries recevront une formation portant sur la taille et les contingents autorisés.

La pêche de l'holothurie a été officiellement fermée en 1995, mais la direction nationale de la pêche à Guayaquil a continué de recevoir des plaintes. Les contrevenants ont fait valoir que les actes qui leur étaient reprochés avaient été commis avant l'entrée en vigueur du moratoire.

L'exploitation non réglementée de l'holothurie a débuté en 1991 dans les eaux qui baignent l'île d'Isabela, dans le détroit de Bolivar, près de l'île Fernandina et dans la zone d'exclusion située à l'intérieur de la limite des 40 milles.

Selon un rapport de *Traffic International*, programme de surveillance du commerce des espèces sauvages, 80 tonnes d'holothuries, soit plus de 4 millions de spécimens, ont été exportées entre 1992 et 1993.

En outre, une cargaison d'holothuries a quitté les Galapagos à destination de Piura (Pérou) avant d'arriver à Guayaquil d'où elle a été expédiée sur le Mexique ou sur les États-Unis d'Amérique, puis sur Hong Kong et Taiwan.

La pêcherie d'holothuries de l'État de Washington (USA)

Alex Bradbur

Lundi 8 février 1999

À partir de 1995, les débarquements d'holothuries dans l'État de Washington ont été les suivants :

1995 : 529 tonnes
1996 : 237 tonnes
1997 : 227 tonnes
1998 : 208 tonnes

La raison de la forte baisse des débarquements enregistrés à compter de 1996 est simple : c'est l'année où les tribus autochtones visées par le Traité ont commencé à bénéficier légalement de 50 pour cent du quota total accordé au niveau de l'État. Mais les tribus ne sont toujours pas équipées pour la pêche en plongée, et seul un très petit nombre de bateaux intervient dans leur pêche; aussi, à l'exception de quelques kilos d'holothuries, les 50 pour cent du quota affecté aux tribus ne sont pas prélevés. Même si les autochtones ne sont pas en mesure d'exploiter la part qui leur revient, les autres pêcheurs contreviendraient à la loi s'ils prélevaient une partie des 50 pour cent alloués aux tribus. Cette situation peut évoluer à l'avenir à mesure que les autochtones se familiariseront avec ce type de pêche et qu'ils achèteront du matériel de plongée. Les quotas, quant à eux, sont restés relativement stables en 1996 et en 1998, à raison de 480 tonnes par an. Mais en 1998, nous avons arbitrairement ramené les quotas annuels à 408 tonnes, soit une réduction de 15 pour cent, pour la simple raison que nous ne réalisons aucune évaluation des stocks et que, par conséquent, nous ne connaissons pas leur état.

Au cours de ces dernières années, les prises par unité d'effort (PUE) (qui prennent en compte le nombre de kilos par plongeur/heure, tel qu'il ressort des données issues des fiches de pêche — plongeurs non autochtones seulement) sont les suivantes :

1995 : 63 kg/heure
 1996 : 56 kg/heure
 1997 : 65 kg/heure
 1998 : 80 kg/heure